



Suite jugement rendu par la cour d'appel

Par droit, le **27/03/2009** à **18:31**

Suite à un délibéré défavorable devant la cour d'appel, j'ai un certain montant de frais à payer, et mes revenus mensuels sont de 250 euros.
Je souhaite effectuer un échéancier pour les règlements chaque mois, quels sont mes droits à ce niveau, merci de me renseigner.
Salutations.
Mme DANGUY.